



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 JUIN 2020

Une nouvelle réunion informelle s'est tenue le jeudi 11 juin entre la direction et les organisations syndicales représentatives en présentiel.

BILAN SANITAIRE DU DEPARTEMENT

La situation continue de s'améliorer, à tel point que la préfecture ne publie plus de bulletin sanitaire quotidien. Il reste 30 personnes testées positives et hospitalisées dans le département, et on déplore 42 décès depuis le début de l'épidémie. Plus aucune personne en réanimation. La situation n'a pas évolué depuis le 04 juin 2020 si ce n'est le cas particulier des travailleurs saisonniers. (756 dépistages dont 39 positifs).

SITUATION DES EFFECTIFS

Désormais plus de 82% des collègues sont revenus en présentiel.

Il reste peu d'agents en autorisation d'absence pour garde d'enfants, ils ne sont pas prioritaires pour garder les ordinateurs portables.

Les 30 portables déployés pendant le confinement vont être récupérés pour être redistribués aux personnes fragiles en priorité.

La trentaine de télétravailleurs ayant signé une convention en 2020 n'auront pas encore leur ordinateur. 18 ordinateurs devraient être reçus en juillet... La Direction n'a pas été autorisée à faire de nouvelles commandes ...

MESURES SANITAIRES

La climatisation

Après étude de professionnels qui s'est faite à la cité administrative pour l'instant et qui sera étendue aux autres sites, le DDFIP a affirmé que le bénéfice de mettre en place la climatisation était plus important que de ne pas la mettre.

Deux cas :

bureau individuel ; aucun souci

espaces ouverts et/ ou bureaux partagés : climatisation possible mais masque fortement conseillé. FO a renouvelé à cette occasion , sa demande de dotation en masques .

CAMPAGNE IR/ ACCUEIL SUR RDV

Depuis la mise en place de cette possibilité, 120 contribuables ont été reçus sur les cinq sites du département.

Pour le DDFIP, l'accueil du public doit reprendre progressivement à compter du 22 juin 2020. La sécurité devrait être assurée par des vigiles (si ils en trouvent) à l'entrée des SIP et de la Trésorerie amendes au moins jusqu'au 15 juillet.

Pour la CGT, cette réouverture doit être EFFECTIVEMENT progressive, étudiée au cas par cas, service par service et dans la concertation avec les agents et leurs représentants.

RESSOURCES HUMAINES

Les pointeuses sont en cours de régularisation.

Le directeur nous a rassuré en nous indiquant qu'il n'y avait aucune frustration ni colère chez les agents. Ils ne vivent pas mal la reprise du travail et ne sont pas inquiets. Tout va bien.

Il ne faudrait pas que la direction soit dans le déni des conséquences psychologiques de cette période qui a été source de stress pour de nombreux collègues. La CGT sera attentive à leur suivi. A ce titre, lors d'un groupe de travail du comité départemental d'action sociale, une convention avec un psychologue a été passée.

Concernant la PRIME , la remontée des noms via les chefs de services est terminée. Environ 22 % des agents auront une prime tout grade confondu. Cela récompense, dicit le directeur, l'implication dont ont fait preuve certains agents. Pour nous, la récompense de nos efforts dans la période, mais pas que, c'est une augmentation significative du point d'indice, bloqué depuis des années.

MUTATIONS

Nouvelle application pour faire les demandes de mutation ALOA . 2 emplois sont supprimés. Ils ont obligation de faire leur demande de mutation .

Concernant les ALD, importance pour eux de faire leur demande de mutation au moins sur le poste s'ils le souhaitent cette année. En effet, c'est la première et dernière fois qu'ils ont une priorité absolue pour être titularisés sur leurs postes. Un certain nombre pourra obtenir satisfaction. Il n'y a pas de délais de séjour en cas de titularisation sur postes, ils pourront refaire une demande de mutation dès l'année prochaine. Important : pour cette situation comme pour d'autres, le bloc note doit être annoté. Beaucoup de collègues, d'ailleurs, l'ignoraient et ont donc fait leur demande sans l'annoter. Nous les invitons à nous contacter pour que les situations personnelles particulières puissent être prises en compte lors de l'élaboration des mouvements locaux.

Mme Corradi rappelle qu'il est important de faire des demandes au-delà des postes qui apparaissent vacants. Des postes peuvent se libérer en cascades.

Les règles de priorité seront appliquées , régularisation des ALD sur leur poste (si vacances de postes) , handicap, suppression d'emplois et rapprochement.

Il y a 599 agents au TAGERFIP , 566 avant mouvement au réel . Il y a 46 vacances d'emplois , 45 ALD et 5 stagiaires soit +4 (cadres C : +2, cadres B : - 3 , cadres A : +5).

Le souhait de Mme Corradi, coller le plus possible avec le TAGERFIP . Supprimer les services avec des surnombres.

EDR : 22 (B : -1 , C : +2) . Pas de recrutement certain . Profil manquant : SPL notamment pour les procédures complexes.

BCR : équilibre.

Huissiers : 2 . Poste de M Khali supprimé.

Délais pour les mutations du 04 au 15 juin pour les C , du 08 au 17 juin pour les B (délai à revoir suite à l'annonce ce jour du remaniement au niveau national : nouveau mouvement national : 22 juin) .

Au niveau local , sortie du mouvement au maximum le 17 juillet pour les C et le 20 juillet pour les B .

Pour le mouvement des inspecteurs, une nouvelle publication devrait avoir lieu lundi 15 juin au plus tard et le mouvement local sera donc initié ensuite.

Bien réfléchir avant la validation sur ALOA , car une fois faite on ne peut pas revenir dessus en cas d'erreur. Afin de faire remonter vos questions ou cas particuliers bien annoter le bloc note et n'hésitez pas à faire appel à nous.

N'hésitez pas à nous faire part de toute question concernant vos droits et des problèmes que vous pourriez rencontrer.

cgt.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr